



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Publication immédiate

**Pratiques abusives en santé mentale: Action autonomie appuie les orientations du  
Protecteur du citoyen**

Montréal, le 26 mai 2009. Action Autonomie appuie les recommandations de la section santé mentale du rapport annuel 2007-2008 du Protecteur du citoyen. Des manquements persistent et des problèmes de respects des droits fondamentaux demeurent non résolus en ce qui concerne l'application de la *Loi pour la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*, le recours à l'isolement et à la contention par des établissements de la santé ainsi qu'à la sectorisation comme le confirme le rapport sorti aujourd'hui.

Intervenant quotidiennement en défense de droits en santé mentale avec les personnes directement concernées, Action Autonomie est à même de constater les importantes lacunes du système psychiatrique. Il est d'avis, tout comme le Protecteur du citoyen, que les plaintes individuelles, au niveau de la santé mentale, ne sont que la pointe de l'iceberg. Devant ce constat, le Protecteur du citoyen prévoit intervenir de façon systémique dans le domaine de la santé mentale. Action Autonomie souligne son appui et son grand intérêt à participer à ces travaux. Rappelons que depuis plusieurs années les organismes de défenses de droits en santé mentale dénoncent les pratiques illégales et discriminatoires dans les hôpitaux psychiatriques.

Action Autonomie est le collectif reconnu à Montréal pour la défense des droits en santé mentale. Il est membre de l'Alliance communautaire autonome pour la promotion et la défense collective des droits en santé mentale du Québec. Au fil des ans, il a produit plusieurs études disponibles à [www.actionautonomie.qc.ca](http://www.actionautonomie.qc.ca).

-30-

Source: Karine Rondeau, Action Autonomie, 514-525-5060 ou 514-245-5394 (cellulaire).

